

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## **Government Services** Canada

## **RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Ouébec

Bid Fax: (819) 997-9776

K1A 0S5

## SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

#### **Comments - Commentaires**

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

**Vendor/Firm Name and Address** Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division des services professionnels en informatique 11 Laurier St., / 11, rue Laurier 3C2, Place du Portage Gatineau Ouébec K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS Professional Services					
Solicitation No N° de l'invitation					
W8485-163193/A	, 	002	Iui	nent No N moun.	
Client Reference No N° de réfé	rence du client	Date			
W8485-163193		2016	2016-03-24		
GETS Reference No N° de réfé	rence de SEAG				
PW-\$\$ZM-619-29966					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	۰V	ME	
619zm.W8485-163193					
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM	L'invitation prer	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire	
on - le 2016-04-18				Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresse	r toutes questions à:		Bu	yer ld - ld de l'acheteur	
St-Onge, Josée			619	9zm	
Telephone No N° de téléphone	)	FAX	No.	- N° de FAX	
(819) 956-1193 ( )		( ) -			
Destination - of Goods, Services Destination - des biens, services					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur
Talankana Na No da ((lúnhana	
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sigr	per au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caracte	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caracti	eres a imprimene)
Signature	Date



Solicitation No. – N° de l'invitation	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur
W8485-163193/A	002	619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

## MODIFICATION À L'INVITATION 002

Cette modification à l'invitation a été soulevée afin de:

- 1. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires concernant la Demande de proposition (DDP), et
- 2. Modifier la Demande de proposition (DDP) tel qu'indiqué à l'appendice 002 ci-dessous.

# LES SOUMISSIONNAIRES SONT PRIÉS D'INDIQUER CLAIREMENT LE VOLET POUR LEQUEL ILS SOUMETTENT LEURS QUESTIONS.

#### Question nº 8:

Concernant le critère obligatoire de l'entreprise TO1, le soumissionnaire doit avoir obtenu au moins 2 contrats dans le domaine de la gestion de l'information et des technologies de l'information (GI-TI), dont au moins d'un client gouvernemental (gouvernement fédéral, gouvernement provincial, municipalité ou société d'état).

Pour chacun des contrats mentionnés :

- a. la valeur du contrat doit être d'au moins 2 000 000 \$;
- b. le contrat doit avoir été attribué au moins deux (2) ans avant, et pas plus de dix (10) ans avant, la date de clôture de la présente demande de soumissions;
- c. la durée du contrat doit comprendre au moins deux (2) ans dans les dix dernières années.

Nous trouvons les exigences des entreprises obligatoires ci-dessus très restrictive comme ils sont écrits, ceux-ci restreint sévèrement la concurrence et augmente potentiellement le coût de ce besoin pour la Couronne. Nous demandons que l'une des trois options suivantes soit incorporée aux exigences obligatoires des entreprises:

- 1. Un seul contrat de plus de 2 millions \$ sera demandé;
- 2. Abaisser le plafond de contrat à 1,5 million \$ pour les deux contrats;
- 3. Permettre les références des entreprises de 2 millions \$ proviennent de membres de coentreprises individuelles.

## Réponse nº 8:

Veuillez-vous référer aux pièces jointes modifiées 4.1 du volet 1 et du volet 2, Critères obligatoires de l'entreprise, TO1 à l'appendice 002 ci-dessous.

## Question no 9:

Le critère technique obligatoire TO58 du volet 1 doit compter « au moins de 60 mois d'expérience d'expérience prouvée, acquise au cours des 10 dernières années dans l'utilisation

Solicitation No. – N° de l'invitation	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur
W8485-163193/A	002	619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

des documents pertinents à des systèmes de tenue de dossiers électroniques (STDE) utilisés dans le secteur aérospatial ».

Le Canada peut-il confirmer que le STDE fait référence à un système de tenue des dossiers électroniques: tels que GCDocs et / ou SIGRD et / ou MS SharePoint?

## Réponse nº 9:

STDE signifie la tenue de dossiers électroniques, cependant dans le contexte où il est utilisé dans le secteur « aérospatiale » STDE fait référence à la tenue de dossiers électroniques sur la maintenance aérienne tel que SIMA, SGD, SIGRD ou à un logiciel de gestion de données de maintenance des aéronefs similaire.

#### Question nº 10:

Nous sommes un titulaire de d'AMA qualifiée et nous sommes très intéressés à la DDP. Pouvez-vous s'il vous plaît nous inviter?

## Réponse nº 10:

Veuillez-vous référer aux réponses n° 4 et 5 de la modification à l'invitation 001.

## Question nº 11:

Le MDN pourrait-il s'il vous plaît confirmer que les soumissionnaires peuvent soumettre une seule offre s'ils soumissionnent sur plusieurs ensembles de travail, mais seulement sur un seul volet de travail.

#### Réponse nº 11:

Veuillez-vous référer à la Partie 1, article 1.2 – Sommaire, sous-article (f) et Partie 3, article 3.1, sous-articles (d) et (e).

Par exemple : Si un soumissionnaire veut soumettre une proposition pour le Volet 1, ensemble de travaux 1, ensemble de travaux 3 et Volet 2, ensemble de travaux 1, le soumissionnaire doit soumettre une proposition séparée pour le Volet 1, ensemble de travaux 1, une proposition séparée pour le Volet 1, ensemble de travaux 3 et une proposition séparée pour le Volet 2, ensemble de travaux 1.

## Question nº 12:

Le MDN pourrait-il s'il vous plaît confirmer que l'article 4.4 (d) qui se lit actuellement comme suit:

« Si plusieurs soumissionnaires sont classés au premier rang en raison d'une note globale

Solicitation No. – N° de l'invitation W8485-163193/A	Amd. No – N° de la modif. 002	Buyer ID – Id de l'acheteur 619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME
W8485-163193	619ZM.W8486-163193	

identique, le soumissionnaire ayant obtenu **la plus basse note totale** de la soumission sera classée au premier rang. »

Est-ce une faute de frappe et doit se lire,

« Si plusieurs soumissionnaires sont classés au premier rang en raison d'une note globale identique, le soumissionnaire ayant obtenu le **prix total le plus bas** de la soumission sera classée au premier rang. »

## Réponse nº 12:

Oui. Vous avez raison. Veuillez-vous référer à la modification de l'article 4.4 (d) à l'appendice 002 ci-dessous.

#### Question no 13:

Concernant l'article 7.5 – Exigences relatives à la sécurité. L'exigence en matière de sécurité qui suit s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

(b) Ce contrat comprend un accès à des marchandises contrôlées. Avant d'avoir accès, le soumissionnaire doit être inscrit au Programme des Marchandises Contrôlées de Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada.

Pouvez-vous confirmer s'il est suffisant pour le soumissionnaire et toute autre coentreprise dans la proposition d'avoir des marchandises contrôlées ou est-ce que les ressources doivent aussi détenir un certificat des marchandises contrôlées?

#### Réponse nº 13:

Pour le Programme de marchandises contrôlées, veuillez-vous référer à la Partie 6, article 6.3 – Exigences relatives aux marchandises contrôlées, clause du guide des CCUA A9130T et Partie 7, Article 7.18 – Programme de marchandises contrôlées, clause du guide des CCUA A9131C. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient contacter le Programme de sécurité industrielle (PSI) tel qu'indiqué à la Partie 6.1 (c) de la DDP.

#### Question nº 14:

Peut-on avoir la version Word de la DDP de cette possibilité de soumission ?

#### Réponse nº 14:

Le Canada ne fournira pas de version Word de la demande de propositions, mais peut fournir une version Word des pièces jointes pour le volet 1 et volet 2 pour permettre aux soumissionnaires de

Solicitation No. – N° de l'invitation	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur
W8485-163193/A	002	619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	

préparer leurs réponses. Si un soumissionnaire souhaite recevoir une version Word de ces documents, il doit en faire la demande par courriel à l'autorité contractante.

À noter, si le Canada a fourni aux soumissionnaires différents formats d'un même document (par exemple, si un document que l'on peut télécharger sur Achats et ventes existe également sur CD-ROM disponible via Achats et ventes), le format téléchargé sur Achats et ventes sera prépondérant. De plus, si le Canada publie une modification à la demande de soumissions pour réviser tout document fourni aux soumissionnaires selon différents formats, il ne mettra pas nécessairement à jour tous les formats pour tenir compte des révisions apportées. Il appartient au soumissionnaire de s'assurer que les différents formats utilisés pour la demande de soumissions tiennent compte des modifications apportées à la demande de soumissions et affichées sur Achats et ventes.

#### Question nº 15:

Concernant le volet 1 à l'annexe A – Énoncé des travaux, section 6.4, Ensemble des travaux 4 – Services SIME/STDE du DPI stipule :

« Pour s'acquitter des tâches énoncées ci-dessus, la ressource peut utiliser une partie ou la totalité des applications suivantes fournies par le MDN :

- i. BPWin:
- ii. Oracle CASE;
- iii. Rational Rose;
- iv. RUP.

Afin d'être consistant, veuillez confirmer que les critères techniques obligatoires TO56 pour la ressource nº 13 - B1 Analyste de systèmes de gestion, niveau 2, pièce jointe 4.1, Page 18 de 19 devrait se lire:

« La ressource proposée par le soumissionnaire doit compter au moins 36 mois d'expérience prouvée, acquise au cours des 60 derniers mois dans l'utilisation de l'une ou l'autre des applications de spécialisées énumérées ci-dessous:

- i. BPWin;
- ii. Oracle CASE;
- iii. Rational Rose;
- iv. RUP.

L'expérience de ces différentes applications peut avoir été acquise concurremment. L'expérience peut avoir été acquise sur n'importe quelle version des logiciels énumérés, à condition que ces versions aient été déployées dans les 60 derniers mois. »

Solicitation No. – N° de l'invitation	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur
W8485-163193/A	002	619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

#### Réponse nº 15:

Le critère technique obligatoire TO56 demeure inchangé. Veuillez-vous référer à la modification de l'annexe A – Énoncé des travaux, section 6.4 à l'appendice 002 ci-dessous.

#### Question no 16:

Nous avons reçu une notification du site Merx concernant l'appel d'offre W8485-163193/A, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, « Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT).

Nous nous sommes qualifiés sur l'AMA dans deux champs d'expertise, soit le volet 1, Transformation des activités, et le volet 10, Gestion de la sécurité. Nous sommes qualifiés pour le Québec.

Est-ce que cette notification reçue s'applique à notre qualification, est-ce que nous pouvons présenter une offre?

## Réponse nº 16:

Veuillez-vous référer à la réponse n° 4 de la modification à l'invitation 001.

## Question nº 17:

Dans les premières questions et réponses, il a mentionné que l'entrepreneur fournissant ces services est présentement Primex Project Management Limited. Est-ce qu'il détienne le contrat pour tout le volet 1 incluant tous les quatre ensembles des travaux, y compris tout le volet 2?

Sinon, seriez-vous en mesure d'indiquer pour quels volets et ensemble des travaux qu'ils détiennent actuellement le contrat et leurs valeurs?

## Réponse nº 17:

Le contrat actuel n'est pas divisé en volet et ensemble des travaux. Par conséquent, Primex Project Management fournit actuellement tous les services tels que décrits dans la présente DP.

A DDENIDLOE 002

#### **APPENDICE 002**

#### Article 4.4 – Méthode de sélection, sous-article (d) est modifié comme suit :

#### SUPPRIMÉ:

(d) Si plusieurs soumissionnaires sont classés au premier rang en raison d'une note globale identique, le soumissionnaire ayant obtenu la plus basse note totale de la soumission sera classée au premier rang.

Solicitation No. – N° de l'invitation	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur
W8485-163193/A	002	619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	<b>File No. – N° du dossier</b> 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

INSÉRÉ:

(d) Si plusieurs soumissionnaires sont classés au premier rang en raison d'une note globale identique, le soumissionnaire ayant obtenu le *prix total le plus bas* de la soumission sera classée au premier rang.

À l'annexe A – Énoncé des travaux, section 6.4 Ensembles de travaux 4 – Services de SIMA/STDE du DPI, 6.4.1.3 est modifié comme suit :

SUPPRIMÉ:

Pour s'acquitter des tâches énoncées ci-dessus, la ressource peut utiliser une partie ou la totalité des applications

suivantes fournies par le MDN:

i. BPWin;

ii. Oracle CASE;

iii. Rational Rose;

iv. RUP.

**INSÉRÉ:** 6.4.1.3

Pour s'acquitter des tâches énoncées ci-dessus, la ressource *aura besoin d'utiliser* une partie ou la totalité des applications suivantes fournies par le MDN:

i. BPWin;

ii. Oracle CASE;

iii. Rational Rose;

iv. RUP.

Au Volet 1, Pièce jointe 4.1, Critères techniques obligatoires, Critères obligatoires de l'entreprise, TO1 est modifié comme suit :

**SUPPRIMÉ:** 

Critères obligatoires de l'entreprise, TO1 de la modification de l'invitation 001, appendice 001 dans son intégrité.

## INSÉRÉ:

	Critères obligatoires pour l'entreprise				
N° TO	Critères techniques obligatoires	Article de l'énoncé des travaux nécessitant l'attestation du soumissionnaire	Renvois aux documents justificatifs supplémentaires inclus dans la soumission		
TO1	Le soumissionnaire doit avoir obtenu au moins <u>un (1)</u> contrat dans le domaine de la gestion de l'information et des technologies de l'information (GI-TI), dont au moins d'un client gouvernemental (gouvernement fédéral, gouvernement provincial, municipalité ou société d'État).				

Solicitation No. – N° de l'invitation	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur
W8485-163193/A	002	619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Pour chacun des contrats mentionnés :  a. la valeur du contrat doit être d'au moins 2 000 000 \$; b. doit avoir été attribué au moins deux (2) ans avant, et pas plus de dix (10) ans avant, la date de clôture de la présente demande de soumissions; c. la durée du contrat doit comprendre au moins deux (2) ans dans les dix dernières années.  Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent,	
a. la valeur du contrat doit être d'au moins 2 000 000 \$; b. doit avoir été attribué au moins deux (2) ans avant, et pas plus de dix (10) ans avant, la date de clôture de la présente demande de soumissions; c. la durée du contrat doit comprendre au moins deux (2) ans dans les dix dernières années.  Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
d'au moins 2 000 000 \$; b. doit avoir été attribué au moins deux (2) ans avant, et pas plus de dix (10) ans avant, la date de clôture de la présente demande de soumissions; c. la durée du contrat doit comprendre au moins deux (2) ans dans les dix dernières années.  Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
b. doit avoir été attribué au moins deux (2) ans avant, et pas plus de dix (10) ans avant, la date de clôture de la présente demande de soumissions; c. la durée du contrat doit comprendre au moins deux (2) ans dans les dix dernières années.  Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
moins deux (2) ans avant, et pas plus de dix (10) ans avant, la date de clôture de la présente demande de soumissions; c. la durée du contrat doit comprendre au moins deux (2) ans dans les dix dernières années.  Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
pas plus de dix (10) ans avant, la date de clôture de la présente demande de soumissions; c. la durée du contrat doit comprendre au moins deux (2) ans dans les dix dernières années.  Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
avant, la date de clôture de la présente demande de soumissions;  c. la durée du contrat doit comprendre au moins deux (2) ans dans les dix dernières années.  Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
la présente demande de soumissions; c. la durée du contrat doit comprendre au moins deux (2) ans dans les dix dernières années.  Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
soumissions; c. la durée du contrat doit comprendre au moins deux (2) ans dans les dix dernières années.  Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
c. la durée du contrat doit comprendre au moins deux (2) ans dans les dix dernières années.  Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
comprendre au moins deux (2) ans dans les dix dernières années.  Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
(2) ans dans les dix dernières années.  Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
dernières années.  Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas	
offre à commandes ne constitue pas	
un contrat et que, par conséquent,	
toute référence à ce type de	
documents sera exclue du	
processus d'évaluation de	
l'expérience du soumissionnaire en	
matière d'exécution de contrats. Par	
exemple, si le soumissionnaire fait	
référence à un numéro d'AA pour	
services professionnels en	
informatique centrés sur les tâches	
(SPICT) comme EN578-	
055605/XXX/EL dans le but de	
démontrer que son expérience	
satisfait aux critères d'évaluation, le	
Canada ne tiendra pas compte de	
cette expérience, car elle ne porte	
pas sur un contrat en particulier.	

# Au Volet 2, Pièce jointe 4.1, Critères techniques obligatoires, Critères obligatoires de l'entreprise, TO1 est modifié comme suit :

**SUPPRIMÉ:** Critères obligatoires de l'entreprise, TO1 de la modification de l'invitation

001, appendice 001 dans son intégrité.

## INSÉRÉ:

	Critères obligatoires pour l'entreprise			
N° TO	Critères techniques obligatoires	Article de l'énoncé des travaux nécessitant l'attestation du soumissionnaire	Renvois aux documents justificatifs supplémentaires inclus dans la soumission	

Solicitation No. – N° de l'invitation	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur
W8485-163193/A	002	619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME
W8485-163193	6197M W8486-163193	

## TO1 Le soumissionnaire doit avoir obtenu au moins un (1) contrat dans le domaine de la gestion de l'information et des technologies de l'information (GI-TI), dont au moins d'un client gouvernemental (gouvernement fédéral, gouvernement provincial, municipalité ou société d'État). Pour chacun des contrats mentionnés: a. la valeur du contrat doit être d'au moins 2 000 000 \$; b. doit avoir été attribué au moins deux (2) ans avant, et pas plus de dix (10) ans avant, la date de clôture de la présente demande de soumissions; c. la durée du contrat doit comprendre au moins deux (2) ans dans les dix dernières années. Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'AA pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.